

Formation aux premiers Secours

1.3

Objectifs

Savoir protéger la victime et les témoins, examiner la victime, donner l'alerte et secourir dans le cadre particulier des accidents survenant un environnement de travail.

Programme

Protéger une situation accidentelle :

Supprimer ou isoler un danger
Effectuer un dégagement d'urgence

Examiner la victime :

Saigne-t-elle ?
Répond-elle ?
Respire-t-elle ?

Alerter les Secours :

Appeler ou faire appeler les secours
Assurer une facilité d'accès pour les secours

Secourir :

Arrêter un saignement abondant
Désobstruer une victime qui s'étouffe
Agir dans le cas d'un malaise
Arroser une brûlure
Conseiller une position d'attente :
- en cas de plaie grave
- en cas de traumatisme
Mettre une victime en position latérale de sécurité
Effectuer un massage cardio-respiratoire
Utiliser un défibrillateur en complément d'une RCP.

Mise en Situation Concrète (Option)

A l'issue de la formation, les stagiaires seront mis en situation au sein de l'entreprise, dans des conditions proches de la réalité.

Règlementation

Code du Travail, Article L.4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique (...) des travailleurs.

Article R.4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (...).

Article R4224-16 : En l'absence d'infirmiers (...) l'employeur prend (...) les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.



Moyens et Méthodes Pédagogiques :

Formation par exposés, échanges, mises en situation, réflexions, exercices pratiques.

Vidéo Projection.

Matériel SST : Mannequins, défibrillateur, outils.

Livret support de formation ou CD.

Administratif

Durée :

1 à 2 jours (7 heures à 14 heures)

Nombre de participants :

3 à 14 stagiaires

Salariés concernés:

Tous

Formateurs : Expérimentés en formation SST ou PSC1, anciens secouristes spécialisés ou en activité.

En intra : L'établissement mettra à disposition, du formateur et des stagiaires, une salle de formation permettant la vidéo-projection et la mise en pratique des gestes de secours. Les mises en situations (option) pourront se faire au sein de l'établissement, à la demande du responsable, afin d'intervenir dans des conditions proches de la réalité.